



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 18 Septembre 2022

Mesdames, Messieurs

Nous avons appris grâce à vous (S.O. FR3...- que la centrale photovoltaïque de Magescq a été totalement détruite. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/landes/landes-une-ferme-photovoltaïque-complètement-détruite-par-un-incendie-2615984.html> Merci. Nous avons eu depuis 2013 des exemples de départs de feu dans des centrales photovoltaïques (par exemple en Gironde) et nous n'avons donc pas manqué depuis d'attirer l'attention des commissaires enquêteurs lors des enquêtes publiques. Le 4 août 2013, pour Magescq, la SEPANSO Landes, n'ayant pas encore de retours d'expérience, avait rappelé dans ses écritures ce qu'elle avait écrit en janvier 2012 à propos du risque incendie : « *L'accès au site se fait par une piste forestière (Page 57) : rappel de la définition. De quel droit peut-on utiliser une piste forestière pour un usage non forestier ?* ». Ainsi nous pointions sur un risque accru de départ de feu, sans qu'il y ait une amélioration du dispositif de protection des alentours.

Force est de constater maintenant, qu'il semble impératif de revoir le dispositif de protection incendie à proximité des installations susceptibles d'être à l'origine d'un départ de feu.

La SEPANSO s'adresse aux journalistes car il serait intéressant de connaître les conséquences économiques du sinistre de Magescq :

- Le gestionnaire du site était-il assuré ? Si oui quel était son contrat d'assurance ?
- Est-ce que les propriétaires des pins brûlés seront indemnisés ? Si oui comment ?
- Qui paie effectivement la facture ?

La SEPANSO estime qu'il faut réfléchir comme l'ont fait les forestiers traumatisés par les tempêtes : ils ont imaginé un système d'assurance pour couvrir les risques (tempête, sanitaires...), mais on ne pense pas que le risque incendie soit inclus. Il serait donc intéressant d'examiner les contrats d'assurance car de fait le système assurantiel est une sorte d'impôt indirect puisque lorsqu'il y a une catastrophe les vases communiquent (les propriétaires fonciers, les automobilistes et autres se retrouvent solidaires). La SEPANSO pense qu'il serait probablement judicieux de dialoguer avec les assureurs pour que les contrats soient définis en fonction de l'inflammabilité des parcelles et des risques induits par les activités alentour.

Voici un beau sujet pour un journaliste d'investigation, n'est-ce pas ?

Bon courage !

Sentiments les meilleurs.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>